



Adoptions d'enfants du Sri Lanka : le Conseil fédéral publie son rapport

Les cantons ont pris connaissance du rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 17.4181 de Rebecca Ana Ruiz. La CCDJP reconnaît les manquements et leurs conséquences et exprime ses regrets aux personnes adoptées concernées et à leurs familles. La question de savoir comment les cantons peuvent soutenir les personnes adoptées et éviter que des cas similaires ne se reproduisent à l'avenir est actuellement à l'étude

Le 14 décembre 2020, le Conseil fédéral a publié son rapport donnant suite au postulat 17.4181 "Faire la lumière sur les adoptions illégales en Suisse dans les années 1980 d'enfants venant du Sri Lanka". Les cantons ont soutenu la Confédération dans la mise en application de ce postulat et y ont été impliqués. Le rapport a été publié lors d'une conférence de presse en présence du président de la CCDJP, le conseiller d'État Fredy Fässler (SG), et du conseiller d'État Alain Ribaux (NE), membre du comité de la CCDJP.

Au cours de la période considérée, les procédures d'adoption ainsi que l'accréditation et la surveillance des intermédiaires privés relevaient de la compétence des cantons. Les cantons reconnaissent les faits et regrettent que les autorités compétentes aient, à l'époque, commis des fautes dans le cadre des procédures d'adoption de personnes en provenance du Sri Lanka. Les cantons sont également conscients des graves conséquences qui en ont découlé pour les personnes adoptées. Le rapport du Conseil fédéral confirme que les irrégularités se sont étendues à tous les niveaux de l'administration. Celles-ci ne sont pas tant liées à la structure fédérale de l'État suisse qu'à l'évaluation touchant chaque cas individuel.

La CCDJP prend très au sérieux les conclusions et les recommandations du rapport. Le comité de la CCDJP a pu s'entretenir, au début de l'année, avec une délégation de personnes adoptées. En mars déjà, le comité de la CCDJP a mis en place un groupe de travail pour soutenir les personnes concernées dans la recherche de leur lieu d'origine. Le groupe de travail est composé de représentants de la Confédération et des cantons, de personnes adoptées et de partenaires privés (services de recherche et intermédiaires en matière d'adoption). Les travaux visant à soutenir les personnes concernées dans la recherche de leurs origines ont commencé cet été. La CCDJP attache une grande importance à une coopération étroite et concertée avec les personnes concernées. Sur la base du rapport maintenant disponible, les cantons examineront également d'autres possibilités de soutien aux personnes adoptées.

La légalité des procédures d'adoption actuelles est une préoccupation majeure de la CCDJP. Les cantons coopéreront également avec la Confédération dans ce domaine. Le rapport fournit une base précieuse pour tirer les leçons des erreurs passées.

Berne, le 14 décembre 2020

Contacts avec les médias :

Fredy Fässler, président de la CCDJP, tél : 031 318 15 05

Alain Ribaux, membre du comité de la CCDJP, tél : 031 318 15 05

Email : info@kkjpd.ch